

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDO SELEZIONE EUROPA CRESCITA USA FEBBRAIO 2014 (FR0011547660)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est investi en actifs dits «actions» et en actifs dits «actifs de taux» (y compris à caractère spéculatif). L'investissement en actifs actions vise, sur un horizon de 5 ans, à bénéficier partiellement, à compter de deux jour ouvré suivant la date de fin de la période de commercialisation, de la hausse d'un panier de 20 actions européennes, ayant une exposition de leur chiffre d'affaires à l'économie des Etats-Unis (le «Panier»). L'investissement en actifs de taux vise à obtenir le 19 février 2019 (la «Date d'Echéance») une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (VLR). La performance du FCP dépendra des performances respectives des actifs actions et de taux dont la répartition au sein du portefeuille est fonction de la marge rendue disponible une fois pris en compte l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins la égale à la VLR à la Date d'Echéance. Le porteur est exposé à un risque de perte en capital en cas de rachat de ses parts avant la Date d'Echéance ainsi que dans le cas où divers événements de crédit viendraient affecter l'émetteur d'un ou plusieurs actifs de taux détenus par le FCP.

Caractéristiques essentielles du FCP : La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP, durant la période de commercialisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription. La période de commercialisation, qui prendra fin au plus tard le 19 février 2014 à 13 heures, heure de Paris, pourra être interrompue par la société de gestion avant cette date et le FCP cessera d'émettre des parts. De la date de sa création au dernier jour de la période de commercialisation, le FCP sera investi en instruments du marché monétaire et OPCVM et FIA monétaires. Les actifs de taux sont constitués d'expositions à des titres émis ou garantis par les sociétés du groupe BNP Paribas et le Trésor Italien et composés d'OPCVM et FIA obligataires et monétaires français ou européens, de produits de taux, de produits dérivés de taux, de titres de créance français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat de l'OCDE et/ou émis par un émetteur supranational et/ou privé. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres, à l'exception de ceux émis ou garantis par les sociétés du groupe BNP Paribas et le Trésor italien, peuvent, lors de leur acquisition, bénéficier d'une notation minimale émetteur BBB- (S&P) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (S&P) et/ou P-3 (Moody's) ou équivalentes Fitch. En cas de dégradation des titres émis ou garantis par les sociétés du groupe BNP Paribas et le Trésor italien, le porteur sera exposé à un risque de crédit «high yield», titres spéculatifs pouvant représenter la totalité de cette poche.

Les actifs actions sont composés d'options permettant une indexation à la performance du Panier qui pourra aussi être réalisée par la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme ou de «swaps» ou de «futures». Le FCP peut avoir recours à l'effet de levier, qui sera compris entre 100% et 300% de l'actif. En vue de respecter son objectif, l'exposition aux actifs actions peut devenir nulle et le rester. Le FCP aura alors un profil obligataire et le porteur ne profitera pas d'un éventuel rebond des marchés actions.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat centralisées un jour donné à 13 heures (heure de Paris) sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Le FCP peut ne pas convenir aux porteurs rachetant leurs parts avant la Date d'Echéance, le 19 février 2019.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,31% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

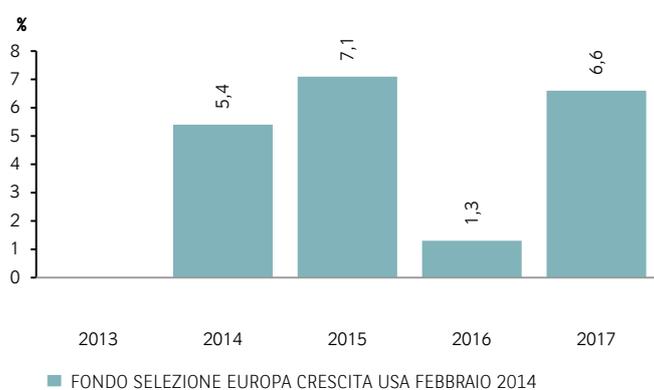
Les frais d'entrée ne sont pas applicables aux souscriptions effectuées dans le cadre de la commercialisation dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 27 septembre 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.